

La grève des menuisiers : quand les scies ne chantaient plus

Autor(en): **Charrière, Michel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cahiers du Musée gruérien**

Band (Jahr): **6 (2007)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1048127>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Né à Fribourg en 1952 et originaire de Cerniat, **Michel Charrière** a fait ses études à Fribourg (lettres, formation pédagogique et musicale). Il a travaillé à l'École normale et enseigne actuellement au Collège Sainte-Croix. Auteur de plusieurs publications et contributions consacrées à des sociétés musicales et économiques ainsi qu'au canton de Fribourg, il a été récemment responsable scientifique d'un chapitre de l'histoire de la ville de Fribourg (2007) et auteur d'une histoire de la commune de Villars-sur-Glâne (2007).

La grève des menuisiers

Quand les scies ne chantaient plus

Une grève à Fribourg? Souvent posée, la question témoigne d'une relative incrédulいたé autant que de l'oubli dans lequel le conflit est tombé. Et pourtant, au printemps 1952, plusieurs centaines d'ouvriers du bois ont bien cessé le travail pour une augmentation de salaire de 15 centimes l'heure. Conflit exceptionnel assurément, à un moment où Fribourg commence à prendre la mesure de ce qui sera identifié bientôt comme un retard économique¹.

La menace était brandie depuis un peu moins d'un an: face à la difficulté d'obtenir une adaptation des salaires à la hausse du coût de la vie, les associations syndicales fribourgeoises (FOBB et FCOBB²) évoquaient régulièrement la grève comme l'arme à laquelle elles n'hésiteraient pas à recourir si les négociations n'aboutissaient pas. On n'avait pas été loin du conflit à l'automne 1951, mais un accord de dernière minute semblait avoir apaisé quelque peu les esprits.

Ce n'était qu'une trêve: la situation s'envenime de nouveau au printemps suivant. Les discussions sont difficiles, l'entente semble impossible, à tel point que le patronat refuse le principe même d'une négociation. C'en est trop pour les syndicats qui entretiennent depuis plusieurs mois un climat de mobilisation de leurs adhérents. Mais ils sont bientôt dépassés par ces derniers, et c'est à Bulle que la grève est déclenchée:

«Les ouvriers de Bulle et des environs se sont réunis, hier, vendredi, pour prendre connaissance du rapport des délégués qui ont assisté aux pourparlers de vendredi matin, à Fribourg. Ils n'ont eu qu'à enregistrer l'échec des pourparlers. Ils regrettent que les patrons n'aient pas accepté la

1 Cette étude se fonde sur le mémoire de licence de l'auteur: *La grève des menuisiers fribourgeois (1952). Expression des problèmes économiques et sociaux du canton de Fribourg au début des années cinquante*, Fribourg, Editions Universitaires, 1979.

2 Fédération des ouvriers sur bois et du bâtiment (FOBB) et Fédération chrétienne des ouvriers sur bois et du bâtiment (FCOBB).

revendication pourtant fort modeste des ouvriers portant sur une augmentation du salaire de base de 15 ct. l'heure pour Fribourg-Ville, et de 18 ct. pour Bulle et le reste du canton. A noter que le salaire minimal de l'ouvrier qualifié à Fribourg est de 2 fr. 42 et de 2 fr. 12 pour le manoeuvre. (...) Pour Bulle et le reste du canton respectivement de 2 fr. 22 et de 1 fr. 92, y compris les allocations de renchérissement. Les ouvriers sur bois en ont assez de leur misérable condition de travail qui ne leur permet pas de nouer les deux bouts. Ils votèrent la grève qui deviendra imminente, tout en laissant à l'Association patronale l'entière responsabilité de ce conflit.»³

C'est par ce communiqué que les lecteurs de *La Gruyère* apprennent ce qui est en réalité non pas un risque, mais bien le début de la grève. Elle est effective dès le lundi 12 mai, dans la région de Bulle, et le lendemain en ville de Fribourg, où elle est votée lors d'une assemblée tenue à 7 heures du matin. Le journal regrette de voir les patrons et les ouvriers en arriver là, à ce «grave conflit professionnel», mais il ne prend pas parti entre les artisans «saignés aux quatre veines par l'augmentation de leurs frais généraux et par le fisc» et les ouvriers «victimes du renchérissement».

La grève

Durant cinq semaines, la grève sera au centre de l'actualité fribourgeoise. Son déroulement est relativement classique: les deux associations syndicales, rivales comme on le verra par la suite, coordonnent leurs activités et entretiennent la mobilisation et la solidarité des grévistes tout en insistant sur l'ordre dans lequel les manifestations doivent se dérouler: cortèges, rassemblements, piquets de grève; il s'agit surtout de ne pas prêter le flanc à la critique par des débordements. Elles tentent aussi, avec un succès assez évident, d'attirer la sympathie pour la cause des ouvriers du bois en soulignant régulièrement la modestie de leurs conditions de salaire et la responsabilité du patronat fermé à toute négociation. L'image positive du menuisier est probablement pour beaucoup dans ce succès d'estime: le menuisier n'est pas un agitateur, c'est un artisan qui travaille une matière noble et qui

Les salaires dans l'industrie du bois au moment de la grève (en francs pour environ 200 heures par mois)

	Minimum	Maximum
1948 (cct)	370.-	510.-
1951 (accord du 17.09.)	384.-	524.-
1952 (accord du 13 juin)	404.-	544.-

3 *La Gruyère*, 10 mai 1952.

UN POUR TOUS - TOUS POUR UN !

Un pour tous - Tous pour un !

Une belle devise !

Dans toutes les Villes

Dans tous les villages de notre pays

ce sera partout le cri du cœur de nos concitoyens !

Il en sera de même dans notre canton de Fribourg.

Et pendant ce temps, des centaines d'ouvriers menuisiers et charpentiers fribourgeois devront penser qu'un patronat, qui a perdu tout sens de la dignité, refuse une modeste adaptation de salaire pour compenser le renchérissement du coût de la vie.

Motif avoué : Le renchérissement est insuffisant !

Et pourtant dans aucune ville de Suisse les salaires ne sont si bas pour les menuisiers qu'à Fribourg.

L'Association patronale fribourgeoise de la menuiserie refuse aux ouvriers fribourgeois ce qui a été accordé à la grosse majorité des autres professions dans le canton et particulièrement dans les cantons voisins.

Sans réponse favorable, avec adaptation dès ce 1^{er} août 1951, le syndicat ouvrier se réserve de faire connaître publiquement certains faits édifiants.

En ce premier août 1951, les travailleurs sur bois fribourgeois font le serment de serrer les coudes pour obtenir des conditions de travail dignes des salariés suisses.

Nous lançons un appel à l'opinion publique pour obtenir également son appui.

En réclamant des salaires pour ouvriers professionnels nous défendons également la profession pour elle-même.

**Le syndicat des ouvriers
menuisiers - ébénistes - charpentiers
F. O. B. B.**

Ce 1^{er} août 1951.

 366

Tract du 1^{er} août 1951 jouant sur la devise nationale à la veille d'une phase de tension qui culminera à l'automne.

souhaite en vivre correctement. Lorsque *La Gruyère* constate avec regret que «les fabriques de meubles de la région bulloise sont silencieuses. On n'entend plus le chant aigu des scies et des toupies dans les ateliers. Sur les toits des immeubles en construction ou en réparation, les coups de marteau ont cessé»⁴, elle exprime parfaitement cette image d'un artisanat familial et dont les acteurs n'ont a priori rien de redoutable.

Toutes les mesures traditionnelles sont prises: barrages qui empêchent les camions de livrer ou d'emporter de la marchandise, appel à la solidarité des syndicats des cantons romands, piquets de grève pour soutenir les ouvriers lorsque ceux-ci sont soumis à forte pression, tentatives d'empêcher ceux qui le souhaitent de travailler.

Les patrons, de leur côté, prennent également des mesures répondant à celles des ouvriers: ils s'attachent à contourner la grève, à resserrer les liens entre les adhérents des associations patronales, à mobiliser des réseaux politiques. Malgré ces efforts, la situation leur est moins favorable, face à une opinion qui est plutôt du côté des ouvriers et face à certaines entreprises qui brisent assez rapidement le front du refus et

4 *La Gruyère*, 13 mai 1952.

acceptent des ententes locales que les syndicats approuvent.

La coïncidence avec une session du Grand Conseil permet aux grévistes et au patronat de faire entendre leur point de vue jusqu'au sein du Parlement cantonal; un député du mouvement chrétien-social explique les revendications des ouvriers dans une motion à laquelle répond celle d'un représentant des maîtres menuisiers⁵. Sur ce fond d'événements destinés à mobiliser et à informer, auxquels s'ajoutent de nombreux communiqués, les négociations sont bloquées et la tension augmente au fil des semaines pour culminer fin mai début juin.

Dans un premier temps, l'intervention de l'Office de conciliation n'y change rien. Les patrons campent sur leurs positions: une augmentation a déjà été concédée, les marges sont trop minces et une nouvelle hausse mettrait en péril les plus petits d'entre eux. Ils n'admettent surtout pas la grève en elle-même et l'action des syndicats, à tel point que, le 4 juin, l'entreprise Gruyéria licencie tout son personnel pour le 25 du mois. A ce moment-là, aucune solution ne semble possible et, dès le 6, le Conseil d'Etat se saisit du conflit et demande au directeur de l'Intérieur, Maxime Quartenoud, d'intervenir afin de trouver une solution.

La grève est en effet plus ou moins complète dans la région bulloise et en ville de Fribourg. Alors qu'un accord est

⁵ AEF, *Bulletin officiel des séances du Grand Conseil*, séances des 16 et 17 mai 1952.

La grève à Bulle en quelques dates

1 ^{er} mai 1952	Cortège des ouvriers de Bulle et Châtel-Saint-Denis. Georges Diacon prononce un discours vigoureux.
6 mai	Assemblée des ouvriers du bois à 6 h 30. Le travail reprend vers 8 h sauf dans deux entreprises qui décrètent le lock-out (Déforel et Gruyéria). Nouvelle assemblée, vote de la grève, mais le travail reprend finalement en début d'après-midi après une intervention de Georges Diacon auprès des entreprises.
9 mai	Les ouvriers de la région bulloise votent la grève par 74 oui et 3 non.
12 mai	Début effectif de la grève dans la région.
13 mai	Manifestation des grévistes. Les piquets de grève obligent un patron et son personnel de bureau à retourner à l'usine avec un chargement de mobilier.
15 mai	Jour de marché. Cortège des grévistes.
17 mai	Assemblée du syndicat FOBB.
20 mai	La reprise du travail est complète chez Bischof et Bugnard à Broc.
25 mai	Les grévistes et leurs familles se réunissent au chalet de l'Entraide de la FOBB.
30 mai	Cortège des grévistes le soir. Discours sur la place de la Promenade.
3 juin	Echec des pourparlers entre quelques entreprises et leur personnel.
4 juin	Gruyéria licencie son personnel pour le 25.
10 juin	Un piquet de grève arrête un camion.
13 juin	L'Office de conciliation réunit les patrons et les représentants ouvriers à 10 h au café du Cheval Blanc. Un accord n'intervient qu'à 14 h 15.
14 juin	Cortège de tous les grévistes en ville de Fribourg.
16 juin	Reprise du travail.



*Dessin accompagnant un appel du
17 septembre 1951.*

trouvé chez Bischof et Bugnard à Broc, où le travail reprend dès le 19 mai, les ouvriers de l'entreprise Winckler, à Marly, entrent à leur tour en grève le lendemain, en précisant bien qu'ils le font par solidarité et qu'ils n'ont aucun grief à formuler envers leur direction. Un accord est d'ailleurs rapidement trouvé, en même temps que chez Papaux à Treyvaux; le travail reprend dans ces deux entreprises dès le 28 mai. Deux jours plus tôt, le 26, la grève avait été votée à Estavayer-le-Lac, pour des raisons stratégiques surtout, puisqu'elle touchait l'entreprise du président de l'association patronale cantonale, J. Bloechlé.

Au total, environ 300 ouvriers ont déposé leur outil de travail lorsque Maxime Quartenoud intervient. Il faut toute son autorité et une certaine dose de bonhomie aussi, coutumière du personnage, pour forcer la décision. Les petits patrons, les ouvriers, les chrétiens-sociaux, tout comme les petits paysans, c'est un peu sa base électorale. Il ne se prononce évidemment pas pour l'un ou l'autre camp, mais sa préférence va assez sensiblement aux grévistes; il use de toute son influence pour obtenir des maîtres menuisiers un compromis favorable aux ouvriers sans donner entière satisfaction à ces derniers; il propose une augmentation de 10 centimes sur les 15 demandés, alors que le contrat collectif cantonal de la branche échu le 29 février précédent n'a pas été reconduit. Les délégués syndicaux se rallient assez facilement et la base les suit au cours de deux dernières assemblées, le 13 juin. Pour les patrons, l'accord passe plus difficilement; en particulier à Bulle où la grève a été plus dure. Leur approbation n'est obtenue qu'après de longues tractations. Le lendemain, samedi 14 juin, un cortège réunissant la plupart des grévistes peut traverser les rues de Fribourg en signe de victoire et de gratitude.

Des lendemains qui tardent à chanter

L'ambiance est tendue, le lundi 16 juin, lorsque les ouvriers se présentent à la porte de leur entreprise pour reprendre le travail. Certains vont être licenciés, une mesure de rétorsion dénoncée par les syndicats et qui provoque des interventions de l'Office de conciliation. Ce dernier parvient à faire revenir les patrons concernés, dont le président cantonal, sur leur décision. Si la plupart des entreprises signent

assez rapidement une déclaration par laquelle elles s'engagent à respecter l'accord conclu, certaines se font tirer l'oreille et retardent leur approbation jusqu'à la fin du mois d'août à Estavayer-le-Lac et à Bulle, où les relations sont plus difficiles à pacifier qu'ailleurs.

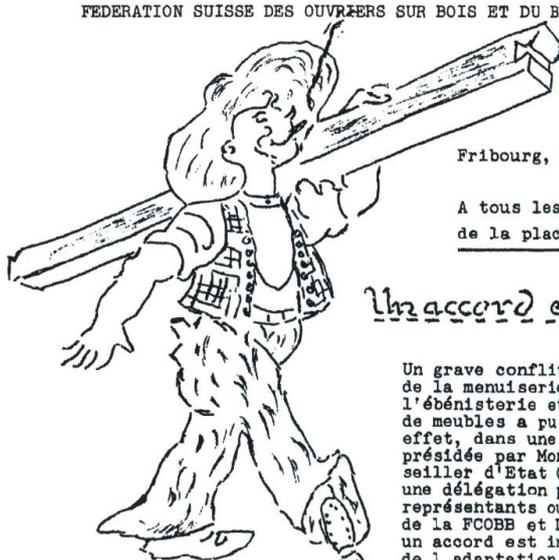
Dans les mois qui suivent, les discussions se concentrent sur le contrat collectif que l'Association cantonale des maîtres menuisiers refuse de reconduire. Elle préfère lancer une convention passée directement par les patrons avec leur personnel, solution qui confirme sa méfiance durable envers les syndicats et sa volonté de garder la maîtrise des conditions de travail. Au printemps 1953, près de 130 patrons ont signé la convention, ce qui représente environ la moitié des entreprises du canton. Mais, dans les autres branches du secteur secondaire et dans toute la Suisse, l'heure est aux contrats collectifs et les patrons du bois ne peuvent nager seuls à contre-courant très longtemps. Deux entreprises se désolidarisent de nouveau de l'association faitière cantonale: en juin 1953, Papaux à Treyvaux et Winckler à Marly adhèrent à un contrat collectif pour leur personnel. Les syndicats et l'Office de conciliation reviennent plusieurs fois à charge et obtiennent finalement gain de cause en avril 1954, avec la signature d'un nouveau contrat valable pour l'industrie du bois de tout le canton de Fribourg. Les relations s'améliorent donc, mais il faudra du temps: le difficile renouvellement du contrat collectif en témoignera encore au seuil des années soixante.

Analyse d'un conflit

Conséquence du refus patronal de négocier et

«Un accord est intervenu»: un premier risque de grève est écarté dans la deuxième quinzaine de septembre 1951, mais les relations resteront relativement crispées durant tout l'automne et l'hiver suivants.

FEDERATION CHRETIENNE DES OUVRIERS SUR BOIS ET DU BATIMENT (FCOBB)
FEDERATION SUISSE DES OUVRIERS SUR BOIS ET DU BATIMENT (FOBB)



Fribourg, le 18 septembre 1951

A tous les ouvriers sur bois
de la place de Fribourg

Un accord est intervenu

Un grave conflit dans la branche de la menuiserie, la charpente, l'ébénisterie et la fabrication de meubles a pu être évité. En effet, dans une ultime séance, présidée par Monsieur le Conseiller d'Etat Quartenoud, entre une délégation patronale et les représentants ouvriers MM Aebischer de la FCOBB et Diacon de la FOBB, un accord est intervenu au sujet de l'adaptation des salaires au coût de la vie.

Les patrons ont accepté une augmentation des salaires de 7 cts, sans conditions, avec effet dès la quinzaine en cours.

Les parties sont également tombées d'accord de reprendre contact lorsque l'indice du coût de la vie aura varié de 4 points

En conséquence, LA MANIFESTATION qui devait se tenir demain matin au Café des Grand'Places, DEVIENT SANS OBJET ET N'AURA PAS LIEU.

Une fois de plus, grâce à l'organisation syndicale et à la solidarité dont vous avez fait preuve, le conflit menaçant est écarté et la juste adaptation de vos salaires au coût de la vie est acquise.

FOBB
Section de Fribourg

FCOBB
Secrétariat de Fribourg

d'une tension croissante entretenue par les syndicats, la FOBB étant nettement plus vindicative que la FCOBB, la grève est dénoncée par le patronat comme étant illégale et politique, ce que les délégués syndicaux récusent; ni l'Office de conciliation ni Maxime Quartenoud ne retiendront d'ailleurs ces accusations. Pour quelques semaines, le conflit met en veilleuse la rivalité parfois acerbe qui divise les deux fédérations ouvrières, la socialiste et la chrétienne-sociale. Tout en étant relativement solide, le front patronal est moins clairement solidaire: des entreprises signent des accords particuliers, et celles de la ville n'acceptent pas que les salaires soient inférieurs dans le reste du canton. Cela crée selon elles une concurrence à laquelle il s'agit de mettre un terme. Naturellement, ce principe est difficile à admettre pour les entreprises de la campagne. Le conflit sert aussi de révélateur, s'agissant justement du niveau des salaires, de la modestie des rétributions accordées dans le canton et de la volonté patronale d'en garder la maîtrise; d'où leur refus d'entrer en discussion pour les adapter régulièrement.

Opposant le comité patronal conduit par J. Bloechlé et surtout par Ferdinand Masset aux dirigeants syndicaux Pierre Currat, A. Fatio (à Bulle) et Georges Diacon, pour la FOBB et Charles Droux, J. Richoz (à Bulle), et, dans une moindre mesure, Max Aebischer pour la FCOBB, la grève provoque assez rapidement une dégradation des relations entre les patrons et leur personnel. Les mesures de licenciements et les menaces de ne pas réembaucher les grévistes les plus actifs en témoignent.

Déclenchée à un moment favorable, au printemps, en pleine activité des ateliers et des chantiers, la grève intervient cependant sur un fond de conjoncture moins positive qu'en 1951, et les patrons invoquent régulièrement cette situation pour justifier leur refus de toucher aux salaires et leur volonté de garantir une certaine stabilité aux accords signés.

Finalement, la grève des menuisiers fribourgeois correspond tout à fait au schéma d'un conflit salarial traditionnel: revendication, refus, conflit, négociation plus ou moins contrainte et adoption d'une solution de compromis. L'opinion, à travers les étapes du conflit, s'est focalisée quant à elle sur deux thèmes: une certaine sympathie pour les ouvriers – sur ce point, les patrons n'ont pas réussi à provoquer un sentiment de compréhension – et le regret d'en être arrivé à un conflit de cette ampleur, à Fribourg et dans ce métier-là. D'où aussi le sentiment que l'industrialisation



Samedi 17 mai 1952, un groupe de grévistes pose devant l'Hôtel de Ville de Fribourg, avec une grande varlope (rabet) portant leur principale revendication. A gauche, sous la pancarte et juste à la gauche du porteur, Pierre Currat, secrétaire syndical (FOBB).

implique le risque de voir se renouveler ce type d'événements; Fribourg aurait donc avantage à rester hors des grands développements économiques, et à privilégier l'artisanat et la petite industrie en relation avec la production agricole.

Des motivations complexes

On l'a vu, la revendication essentielle porte sur les salaires avec, en arrière-plan, la volonté d'égaliser leur niveau à l'échelle du canton, afin de mettre un terme à la concurrence entre les entreprises de la ville et celles du reste du canton. La grève a aussi pour but de révéler que, dans le canton, les revenus des ouvriers du bois sont particulièrement bas. Le patronat ne le conteste pas, mais il souligne que les salaires réels sont supérieurs aux salaires contractuels publiés, et que le niveau de vie est moins élevé à Fribourg que dans d'autres cantons. Si la volonté exprimée est de combler ce décalage, cet objectif ne sera finalement pas atteint, car l'augmentation concédée de mauvais gré à Fribourg est compensée par celles obtenues ailleurs en Suisse à la même époque et sans conflit.

Au-delà d'une collaboration qui fonctionne assez bien là où elle est nécessaire, en ville de Fribourg essentiellement, les relations entre les syndicats ne sont pas dépourvues d'ambiguïté. Du côté de la FOBB, la grève est l'occasion de relancer une campagne de recrutement pour contrer la



baisse de ses effectifs; la FCOBB, pour sa part, y voit l'occasion de renforcer encore sa croissance, alors qu'elle s'est récemment reconvertie au syndicalisme, après avoir tenté une expérience corporatiste dans les années trente⁶.

Du côté patronal, la grève est naturellement subie; elle ne répond en rien à une volonté des maîtres menuisiers. Cela dit, une fois le conflit déclenché, l'association cantonale n'est peut-être pas indifférente à l'occasion qui lui est donnée d'en découdre une fois pour toutes avec les syndicats et de tenter de s'assurer un contrôle complet sur les conditions de travail, sans passer par ces intermédiaires qu'elle n'apprécie absolument pas. A court terme, elle peut croire y avoir réussi, mais à court terme seulement.

Un contexte difficile⁷

Au seuil des années cinquante, le canton de Fribourg se distingue par une population dont la croissance est sérieusement freinée par l'émigration: il ne parvient pas à offrir du travail à tous ses ressortissants, qu'ils soient qualifiés ou non. Pour ceux qui restent, le secteur secondaire commence à dépasser le primaire. Dans le secondaire, le bâtiment perd peu à peu son rôle moteur. Cette prédominance était d'ailleurs aussi un facteur de fragilité, car cette branche est particulièrement sensible à la conjoncture. Manquant de main-d'œuvre qualifiée – parce qu'elle émigre et parce que les Fribourgeois se forment relativement peu – l'économie cantonale est encore très agricole et artisanale. Les petites entreprises familiales constituent l'essentiel du tissu industriel, à côté de quelques unités de production de taille plus imposante. Ce tissu est concentré autour de quelques pôles qui regroupent aussi une part importante de la population: la capitale cantonale en premier lieu, puis la région bulloise et celle de Morat enfin. Le bois, très marqué par la petite entreprise, est un peu mieux réparti sur l'ensemble du territoire, et vit au rythme de la conjoncture du bâtiment.

On ne le sait pas encore en 1951-1952, mais la Suisse, comme le reste du monde occidental, est en train de vivre ce que Jean Fourastié appellera plus tard les *Trente Glorieuses*⁸. Les affaires ont été assez bonnes entre 1949 et 1951, mais elles tendent à caler un peu durant l'hiver 1951-1952; ce coup de frein durera jusqu'en 1953, sans produire finalement la crise que certains ont pu craindre sur le moment. En décalage avec la tendance générale et suisse, le canton de

6 Lire à ce sujet RUFFIEUX, Roland et PRONGUE, Bernard: *Le mouvement chrétien-social en Suisse romande. 1891-1949*, Fribourg, Editions Universitaires, 1969.

7 Parmi les études récentes consacrées à l'économie fribourgeoise, et qui permettent d'en retrouver de plus anciennes, lire le mémoire de licence d'Anne PIERART, *De la tradition agricole à la stratégie industrielle: la politique de développement économique du canton de Fribourg durant les Trente Glorieuses (1945-1971)*, Université de Fribourg, 2005. Pour l'économie de la ville de Fribourg, voir, du même auteur: Anne WICHT-PIERART: «Le développement économique» in: *Fribourg. Une ville aux XIX^e et XX^e siècles*, Fribourg, Editions de la Sarine, 2007, p.p. 101-175.

8 Pour reprendre le titre de son ouvrage paru à Paris, chez Fayard, en 1979.



Fribourg connaît encore un chômage saisonnier relativement important, lorsque les ouvriers embauchés sur les grands chantiers à l'extérieur du canton reviennent chez eux pour la mauvaise saison, situation que certains travailleurs occupés dans le canton subissent aussi.

Face à cette situation bientôt qualifiée de «retard» et à la fragilité de la conjoncture comme au manque de places de travail, le canton se soucie de développement industriel, mais en espérant le canaliser vers une répartition de petites entreprises dans les villages. Maxime Quartenoud y voit un projet d'avenir adapté à un canton qui doit garder son identité rurale et la compléter par un réseau d'ateliers artisanaux, ce qu'il résume par l'expression «la renaissance des villages»⁹. Ce n'est qu'avec l'arrivée de Paul Torche à la tête de la Direction de l'intérieur, en 1956, qu'une orientation clairement favorable à l'industrie sera prise dans le cadre de la politique économique du canton.

Portrait des grévistes de tout le canton, le samedi 14 juin 1952. Ceux de Bulle sont regroupés sur la droite de la photographie, autour de Georges Diacon, secrétaire romand de la FOBB. Tout à gauche, debout au deuxième rang et portant une cravate foncée, Charles Droux, secrétaire de la FCOBB.

⁹ C'est le titre d'un article qu'il publie dans *L'Ordre professionnel*, le 30 juin 1953. Il reprendra l'expression dans un autre article publié dans le *Journal de Genève*, le 9 mars 1954.